



APPROBATION DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
DES ACTIONNAIRES REUNIE LE 29 AVRIL 2011

Paris, le 29 avril 2011

Conformément à l'annonce faite le 20 avril 2011 dans le cadre de la mise en œuvre des deux augmentations de capital de la société Groupe Partouche d'un montant total d'environ 30,6 millions d'euros dont les modalités sont décrites dans le prospectus ayant reçu le visa AMF n°11-126 du 20 avril 2011, l'assemblée générale des actionnaires de la société Groupe Partouche réunie ce jour a, d'une part, décidé la réalisation de l'augmentation de capital réservée à Butler Capital Partners d'un montant brut d'environ 24,9 millions d'euros et, d'autre part, autorisé le directoire à procéder à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant brut d'environ 5,7 millions d'euros.

A l'issue de cette réunion de l'assemblée générale de ses actionnaires, le directoire de la société Groupe Partouche s'est réuni et a décidé le lancement de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant brut d'environ 5,7 millions d'euros, dont les modalités sont décrites dans le prospectus.

L'ensemble des informations relatives à ces deux augmentations de capital figure dans le prospectus précité, disponible sans frais au siège social de la Société (141 bis rue de Saussure – 75017 Paris), sur le site Internet de la Société (www.groupepartouche.com), sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi qu'auprès de Natixis en sa qualité de Chef de File et Teneur de Livre.

INFORMATIONS FINANCIERES

Groupe Partouche

Tél. : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20

Alain Cens, Directeur financier

info-finance@partouche.com